



Monsieur le préfet de la Haute-Loire

Au Puy-en-Velay, le 23 juin 2022

Monsieur le préfet

Nous souhaitons vous ré-affirmer un « mal-être » des agents de la préfecture, des sous-préfectures et du secrétariat général commun (SGC) de la Haute-Loire.

Ce « mal-être » au travail se caractérise par :

- une réorganisation des services sans véritable concertation
- une charge de travail qui ne cesse de s'alourdir
- du travail dans l'urgence
- une réticence à voir les agents en télétravail
- la journée des agents, mal perçue

En termes de restructuration et de réorganisation, la mise en œuvre du SGC a été imposée de façon brutale, sans accompagner les personnels de préfecture et des directions départementales interministérielles à ce changement. Cela se traduit par une désorganisation entraînant une dégradation du service rendu (manque d'informations sur la fiche de paie, sur l'évolution de carrière, sur les formations, sur la gestion des effectifs...), sans doute liée à une perte de savoir et de compétences de gestion RH. Le fort turn-over est un signe indéniable de mal-être même s'il est également lié à un manque d'attractivité de ce département, pour des agents qui n'en sont pas originaires.

Les réorganisations de service qui se succèdent sont seulement présentées aux agents et aux représentants du personnel une fois finalisées, sans réelle concertation. Il faut aller vite sur toutes celles-ci (direction des services du Cabinet, bureau des collectivités territoriales et de l'environnement...) alors que les groupes de travail (règlement intérieur, télétravail...) ne reçoivent aucune date pour se réunir et sont en « stand-by » depuis plus d'un an pour certains.

Les suppressions de postes au fil des années n'ont pas remis en cause le volume du travail ce qui induit une charge supplémentaire incessante alors que les moyens matériels restent archaïques (pas ou peu d'évolution de logiciels, pas d'intelligence artificielle...). Les suppressions se sont accompagnées d'un recours massif à des contractuels pour occuper des postes vacants et plus seulement à compenser des pics d'activité.

Le rapport de la Cour des Comptes intitulé « les effectifs de l'administration territoriale de l'État » du 1^{er} juin 2022 l'indique très justement, « dans les

préfectures, les suppressions de poste, qui ont représenté la quasi-totalité des réductions d'effectifs du ministère de l'Intérieur, n'ont pas été réalistes. Les gains sur les missions prioritaires dégagés dans le cadre du plan préfecture nouvelle génération (PPNG) de 2016 ont été effacés par le maintien de réductions d'effectifs importantes après 2018. Aujourd'hui, les préfectures ne fonctionnent qu'au moyen de contrats courts qui précarisent leurs titulaires et désorganisent les services. »

En plus de la charge de travail conséquente, le travail dans l'urgence devient la règle. La hiérarchie demande régulièrement, presque chaque jour, des documents (tableaux, analyses) dans des délais très contraints (la veille pour le lendemain), sur des sujets complexes. L'organisation du travail se retrouve perturbée par la modification fréquente des agendas avec des impacts sur la vie personnelle, l'abus d'utilisation de la messagerie, la multiplication des visioconférences ou réunions en fin de journée... Ce travail induit des situations de stress avec la remise en cause des pratiques, et s'accompagne de nombreuses réunions longues sans réelle plus-value, avec parfois des décisions contradictoires ou des absences de décisions. De plus, ce travail dans l'urgence perturbe le travail quotidien, qui n'avance pas, génère du stress, des risques d'erreurs, de la fatigue, de l'épuisement professionnel et mental. Un sentiment de démotivation naît de plus en plus fort chez les agents, quels que soient leurs grades, une forte volonté de demander une mobilité, tant le décalage est grand entre les valeurs du service public et le travail effectif.

Concernant la mise en place du télétravail, les démarches sont longues et compliquées, ce qui peut dissuader des agents à télétravailler. La charte du télétravail de la préfecture de Haute-Loire ajoute des normes juridiques aux normes nationales, et de ce fait, ajoute des contraintes. Le télétravail en préfecture suscite encore de la méfiance d'une partie de la hiérarchie envers les agents, ce qui engendre de l'incompréhension chez les agents.

L'extrait de l'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique, du ministère de la transformation et de la fonction publiques, du 3 avril 2022, « les parties manifestent leur ambition d'envisager la pratique du télétravail comme un des modes d'organisation du travail au bénéfice des agents publics et du service public. Le télétravail répond aux principes du volontariat de l'agent, de l'éligibilité des activités et non du poste, et de la réversibilité ». Ainsi, le télétravail est un mode d'organisation parmi d'autres dans le cadre de l'accomplissement des missions de service public, en phase avec son époque. Il permet une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, des gains en termes d'économie et d'écologie.

Concernant la journée des agents, puisqu'il ne faut plus l'appeler « de cohésion », elle apparaît plutôt comme une journée d'illusions tant les conditions de travail se détériorent. Au quotidien, il y a un décalage notoire entre l'écoute prônée et la réalité du terrain. Il y a une gestion des ressources humaines sans prise en compte de l'humain.

Nous vous prions de croire, Monsieur le préfet, en l'assurance de nos sentiments les plus républicains.